

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marilyn-lamothe015-csssamares-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/8a104cd292d19f7e1cd579b8)
<https://www.cadre21.org/membres/8a104cd292d19f7e1cd579b8>

Date d'obtention : 2025-01-29 14:50:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Utilisation du guide lors de rencontre

Confisquer le cellulaire si acte malveillant et contacter la police

Ne jamais regarder le contenu des photo ou vidéo que l'élève a en sa possession

Utilisation du guide SEXTO seulement dans les écoles secondaires avec clientèles adolescentes

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Support et méthode d'évaluation simple et claire

Constance dans mes interventions

Rapidité de prise en charge

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Éviter la consultation des photos et vidéos

Rassurer la victime

Assurer une rapidité d'exécution pour éviter la diffusion

Ne pas divulguer les noms des gens impliqués, âge, sexe, ou autre informations qui pourraient les identifier pour préserver la confidentialité